

Renseignements

Préalable

Vous devez au préalable remplir les formulaires généraux afin de connaître les renseignements nécessaires au dépôt d'une demande d'autorisation ministérielle pour votre projet.

Portée du formulaire

Ce formulaire vise une activité réalisée dans le cadre d'un nouveau projet ou d'une modification de projet existant. Ce formulaire ne vise pas les activités exemptées ou faisant l'objet d'une déclaration de conformité. Il vise uniquement les activités relatives à une installation de valorisation de véhicules hors d'usage (VHU)⁴ soumis à une autorisation en vertu du paragraphe 8 du premier alinéa de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2). Les activités visées incluent le recyclage, l'entreposage, le pressage et le déchetage de véhicules hors d'usage⁴ et des appareils de réfrigération ou de climatisation au sens du *Règlement sur les halocarbures* (RLRQ, chapitre Q-2, r. 29).

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d'indication contraire.

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la demande d'autorisation, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Références

Loi et règlements directement liés au présent formulaire

- [Loi sur la qualité de l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q2) - ci-après appelée la LQE
- [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) - ci-après appelé le REAFIE
- [Règlement sur les matières dangereuses](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 32) – ci-après appelé le RMD
- [Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 37) – ci-après appelé le RPRT

Règlements complémentaires

- [Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 4.1) – ci-après appelé le RAA
- [Règlement sur les halocarbures](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 29)
- [Règlement sur l'entreposage des pneus hors d'usage](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 20)

Documents de soutien, guides et outils de référence

- [Guide de bonnes pratiques pour les centres de démantèlement de véhicules hors d'usage \(VHU\)](#)
- [Lignes directrices pour encadrer les activités des presses mobiles;](#)
- [Lignes directrices pour l'entreposage en tas de résidus de déchetage de métaux](#)
- [Guide de caractérisation physicochimique de l'état initial des sols avant l'implantation d'un projet industriel](#)
- [Lignes directrices pour l'élaboration d'un programme d'autosurveillance des effluents industriels des secteurs non réglementés](#)
- [Guide de référence du REAFIE](#)
- Visitez le site Internet du MELCC pour consulter des documents de soutien concernant [les halocarbures](#) et la [valorisation des matières résiduelles non dangereuses : réduction, réemploi, recyclage](#)

Activités complémentaires

Si des activités connexes ou complémentaires à une activité relative à une installation de valorisation de véhicules hors d'usage⁴ sont visées par un ou plusieurs déclencheurs d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE, assurez-vous de cocher toutes les activités en question dans le formulaire général **Identification des activités et des impacts** et de remplir les formulaires associés.

Notez que le stockage de matières résiduelles⁶ sur leur lieu de production lorsqu'il est effectué temporairement et à d'autres fins que la valorisation sur ce lieu reste couvert par l'activité de production (art. 245 REAFIE).

Activités complémentaires à l'activité du secteur « Autres » susceptibles d'entraîner un rejet de contaminant ou une modification de la qualité de l'environnement ³	Référence légale
Autres activités susceptibles de contaminer l'environnement ³	art. 22 al. 2 LQE
Traitement des eaux usées ou contaminées	art. 22 al. 1 (3) LQE
Installation et exploitation d'un appareil ou d'un équipement destiné à prévenir, à diminuer ou à faire cesser le rejet de contaminants ² dans l'atmosphère ¹⁰ (ex. : filtre au charbon activé, dépoussiéreur)	art. 22 al. 1 (6) LQE
Gestion des eaux pluviales d'un site à risque (ex. : bassin de stockage des eaux de précipitation avec surverse au fossé)	art. 22 al. 1 (3) LQE
Construction ou intervention dans des milieux humides ⁸ et hydriques ⁹	art. 22 al. 1 (4) LQE
Valorisation de matières dangereuses ⁵ (ex. : huiles usées)	art. 22 al. 1 (5) LQE

1. Description de l'activité

1.1 Description de l'installation

1.1.1 Décrivez l'installation et les activités visées par la demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 500)

1.1.2 Indiquez la capacité maximale de véhicules présents en tout temps sur le site (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 100)

1.1.3 Indiquez la superficie totale de l'aire d'exploitation (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 100)

1.1.4 Fournissez les plans et devis¹ des installations concernées (art. 246(4) REAFIE).

Ces documents doivent notamment comprendre :

- les infrastructures, les ouvrages et les équipements fixes (l'aire de réception et de démantèlement, la plateforme de pressage, les aires d'entreposage, etc.);
- les systèmes de captage de drainage des eaux et leurs profils, incluant les coupes, les diverses composantes, les points de rejet;
- les équipements ou les ouvrages destinés à réduire, contrôler, contenir ou prévenir le dépôt, le dégagement, l'émission ou le rejet de contaminants² dans l'environnement³.

Document : _____ Section : _____

1.2 Contrôle de l'accès et appareil pour la pesée

1.2.1 Décrivez les mesures de contrôle mises en place afin d'empêcher l'accès au lieu sans autorisation (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 500)

1.2.2 Le lieu est-il muni d'un appareil pour la pesée des matières (art. 246(3) REAFIE)?

Oui Non

Si vous avez répondu Non, passez à la section 1.3.

1.2.3 Fournissez le programme d'utilisation, d'entretien et de calibrage de cet appareil afin de démontrer la fiabilité des données (art. 246(3) REAFIE).

Document : _____ Section : _____

1.3 Réception et entreposage des VHU

1.3.1 En reproduisant intégralement le modèle de tableau de la section 8, décrivez les aires de réception et d'entreposage des VHU⁴ avant les activités de démantèlement ou de déchiquetage (art. 17 al. 1 (1) (3) REAFIE).

Notez que pour faciliter les interventions en cas d'incendie, tout entreposage des carcasses d'automobiles devrait être séparé en îlots d'une superficie d'au plus 900 mètres carrés. Une route située à au moins cinq mètres devrait ceinturer chaque îlot.

Document : _____ Section : _____

1.3.2 Décrivez la procédure de réception des VHU⁴ en précisant notamment les informations suivantes (art. 17 al. 1 (1) REAFIE) :

- les vérifications et les interventions à réaliser pour s'assurer qu'aucun fluide ne s'écoule de la carcasse;
- la gestion des fluides et des pièces contaminées;
- l'emplacement où les interventions sont réalisées;
- les délais de réalisation des inspections et des interventions.

Notez qu'il est recommandé de retirer le plus tôt possible de la carcasse de VHU⁴ les carburants, les réfrigérants, les interrupteurs contenant du mercure et les accumulateurs au plomb (batteries).

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 500)

1.4 Récupération des contaminants liquides et gazeux dans les VHU

1.4.1 Détaillez les opérations de vidange des résidus liquides en indiquant les équipements utilisés, la procédure de récupération et le délai maximal pour procéder à la vidange (art. 17 al. 1 (4) REAFIE).

Exemples de résidus liquides : huile à moteur, essence, lave-glace, antigel, accumulateur au plomb, interrupteurs contenant du mercure de même que les réfrigérants des systèmes d'air climatisé.

Notez qu'il est requis d'enlever les résidus liquides avant le pressage et le déchiquetage et qu'il est recommandé de les enlever avant d'entreposer un VHU⁴ pour une période de plus de 6 mois afin de prévenir le rejet de matières dangereuses⁵ dans l'environnement³.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 500)

1.4.2 En reproduisant intégralement le modèle de tableau de la section 8, indiquez pour chaque type de résidus liquides récupérés la quantité et le mode d'entreposage et de disposition (art. 17 al. 1 (4) (3) REAFIE).

Pour les liquides considérés comme des matières résiduelles⁶ dangereuses, de plus amples informations sont demandées à la section 5.2.

Document : _____ Section : _____

1.4.3 Les réfrigérants sont-ils récupérés par l'exploitant (art. 17 al. 1 (4) REAFIE)?

Notez que :

- les réfrigérants des systèmes d'air climatisé doivent être vidangés préalablement au démantèlement des VHU⁴;
- l'exploitant doit respecter [Règlement sur les halocarbures](#). Il doit posséder l'équipement et la formation nécessaires pour récupérer lui-même les réfrigérants ou les faire récupérer par un tiers autorisé à le faire;
- les réfrigérants doivent être entreposés dans des contenants appropriés;
- lorsque les travaux de récupération sont effectués par un tiers, les factures ou des contrats attestant de la transaction doivent être conservés et un registre doit être tenu.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 500)

1.4.4 **Détaillez les opérations de vidange des gaz en indiquant les équipements utilisés, la procédure de récupération, le délai maximal pour procéder à la vidange, le mode d'entreposage et de disposition (art. 17 al. 1 (4) REAFIE).**

Notez que les gaz en provenance des systèmes de climatisation doivent être récupérés, puisque ce sont des matières dangereuses⁵ selon l'article 4 du [Règlement sur les halocarbures](#). Par conséquent, ils ne peuvent être émis dans l'environnement³.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 500)

1.5 Démantèlement des VHU

1.5.1 **Des activités de démantèlement des VHU⁴ sont-elles réalisées dans votre installation (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?**

Oui Non

Si vous avez répondu Non, passez à la section 1.6.

1.5.2 **En reproduisant intégralement le modèle de tableau de la section 8, décrivez les aires de démantèlement, d'entreposage des véhicules démantelés, de lavage et d'entreposage des pièces démantelées (art. 17 al. 1 (1) (3) REAFIE).**

Notez que l'aire de démantèlement devrait être imperméable afin d'empêcher la contamination des sols ou de l'eau par de l'huile ou un autre fluide.

Document : _____ Section : _____

1.5.3 **Décrivez les caractéristiques techniques et opérationnelles des activités de démantèlement (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).**

Les informations suivantes sont requises :

- les étapes des activités de démantèlements et leur localisation;
- les opérations de lavage des pièces;
- le mode de gestion et d'entreposage des pièces récupérées;
- le mode de gestion des carcasses de VHU⁴ démantelées;
- le mode de gestion et de disposition des matières non récupérables;
- les opérations de lavage des surfaces.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 1000)

1.5.4 Indiquez les mesures mises en place pour éviter la contamination des eaux et des sols lors des activités de démantèlement, de lavage des pièces et d'entreposage des pièces (art. 17 al. 1 (1) (3) REAFIE).

Exemples : un bâtiment avec un plancher étanche, sous un abri avec un plancher étanche, une installation conçue pour contenir ou diriger les liquides, etc.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 500)

1.6 Pressage des VHU

1.6.1 Des activités de pressage des VHU⁴ sont-elles réalisées dans votre installation (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

Oui Non

Si vous avez répondu Non, passez à la section 1.7.

1.6.2 L'équipement de pressage est-il fixe (art. 17 al. 1 (3) REAFIE)?

Oui Non

Si vous avez répondu Non, passez à la question 1.6.4.

1.6.3 Décrivez l'équipement de pressage, précisez la capacité, le modèle et fournissez la fiche technique si disponible (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

Notez que toutes les presses doivent être équipées d'un système pour récupérer les liquides résiduels.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 500)

1.6.4 En reproduisant intégralement le modèle de tableau de la section 8, décrivez les aires de pressages et les aires d'entreposage des carcasses pressées (art. 17 al. 1 (1) (3) REAFIE).

Notez que la presse devrait être placée sur une surface imperméable et que l'aire de pressage devrait être préférablement couverte et protégée des intempéries pour éviter d'avoir à gérer des eaux de ruissellement contaminées.

Document : _____ Section : _____

1.6.5. Décrivez les caractéristiques techniques et opérationnelles des activités de pressage, en incluant (art. 17 al. 1 (1) REAFIE) :

- les caractéristiques requises pour que le VHU⁴ soit admis au pressage;
- l'emplacement de la presse dans l'aire de pressage;
- les opérations de pressage;
- le mode de gestion des résidus liquides des VHU⁴ sur l'aire de pressage;
- le mode de gestion des carcasses pressées;
- les opérations de lavage des surfaces.

Notez que les [Lignes directrices pour encadrer les activités des presses mobiles](#) peuvent être consultées sur le site Internet du MELCC.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 1000)

1.6.6 Détaillez le mode de récupération, de gestion, d'entreposage et de disposition des liquides s'écoulant de la presse (art. 17 al. 1 (4) REAFIE).

Notez que le récipient de récupération des liquides s'écoulant dans le bac sous la presse doit être placé sur une surface imperméable, et vérifié de façon régulière pour éviter les déversements. Les fluides recueillis dans le bac sous la presse doivent être éliminés conformément au [Règlement sur les matières dangereuses](#).

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 500)

1.6.7 Les activités de pressage ont-elles lieu en cas de pluie (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

Oui Non

1.6.8 Indiquez les mesures mises en place pour éviter la contamination des eaux et des sols lors des activités de pressage et d'entreposage des carcasses pressées (art. 17 al. 1 (1) et art. 18 REAFIE).

Exemples : un bâtiment avec un plancher étanche, sous un abri avec un plancher étanche, une installation conçue pour contenir ou diriger les liquides, etc.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 500)

1.7 Déchiquetage de métaux

1.7.1 Des activités de déchiquetage de métaux sont-elles réalisées dans votre installation (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

Oui Non

Si vous avez répondu Non, passez à la section 1.8.

1.7.2 Décrivez l'équipement servant au déchiquetage des métaux, précisez la capacité, le modèle et fournissez la fiche technique si disponible (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 500)

1.7.3 En reproduisant intégralement le modèle de tableau de la section 8, décrivez les aires de déchiquetage des métaux, les aires d'entreposage des métaux déchiquetés et les aires de résidus de déchiquetage communément appelées « fluff » (art. 17 al. 1 (1) (3) REAFIE).

Notez que les [Lignes directrices pour l'entreposage en tas de résidus de déchiquetage de métaux](#) peuvent être consultées sur le site Internet du MELCC.

Document : _____ Section : _____

1.7.4 Décrivez les caractéristiques techniques et opérationnelles des activités de déchiquetage, en incluant :

- les caractéristiques requises pour que le VHU⁴ soit d'admis au déchiquetage;
- l'emplacement des équipements;
- les opérations de déchiquetage;
- le mode de gestion des résidus liquides des VHU⁴ sur l'aire de déchiquetage;
- le mode de gestion des carcasses déchiquetées;
- le mode de gestion et de disposition des « fluff »;
- les opérations de lavage des surfaces.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 1000)

1.7.5 Les activités de déchetage ont-elles lieu en cas de pluie (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

Oui Non

1.7.6 Indiquez les mesures mises en place pour éviter la contamination des eaux et des sols lors des activités de déchetage et d'entreposage des métaux (art. 17 al. 1 (1) (3) REAFIE).

Exemples : un bâtiment avec un plancher étanche, sous un abri avec un plancher étanche, une installation conçue pour contenir ou diriger les liquides, etc.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 500)

1.7.7 Les résidus de déchetage de métaux sont-ils entreposés sur le site?

Oui Non

Si vous avez répondu Non, passez à la section 1.8.

1.7.8 Fournissez une étude hydrogéologique⁷ (art. 251(2) REAFIE).

L'étude devrait notamment comprendre :

- Des relevés géologiques et hydrogéologiques permettant de connaître la nature du sol et la profondeur des eaux souterraines à l'endroit de l'aire d'entreposage;
- Une carte piézométrique permettant de connaître le comportement hydraulique des formations rencontrées sous le lieu proposé et de mettre en place les puits d'observation requis. On déterminera entre autres la vitesse et le sens de l'écoulement des eaux souterraines à l'endroit du lieu d'entreposage;
- Les résultats d'analyses récentes de la qualité des eaux souterraines et des sols à l'endroit du lieu proposé pour tous les paramètres de contrôle pertinents selon les activités réalisées précédemment sur les terrains, le cas échéant.

Document : _____ Section : _____

1.7.9 Les résidus de déchetage de métaux sont-ils entreposés sur une surface étanche ?

Oui Non

Si vous avez répondu Oui, passez à la section 1.8.

1.7.10 Fournissez un programme de suivi des eaux souterraines (art. 251(4) REAFIE).

Document : _____ Section : _____

1.8 Gestion des matières résiduelles non dangereuses

1.8.1 Les matières résiduelles⁶ non dangereuses (MRND) générées par les installations de valorisation de VHU⁴ doivent être déclarées dans le formulaire général *Description de projet* à la section 1.3 (art. 17 al. 1 (4) REAFIE).

Exemples de MRND : des pneus, des pesées de roues, des connecteurs de batterie (attention à la contamination au plomb), des carcasses de vieux moteurs et des pièces (attention qu'elles ne soient pas contaminées par des hydrocarbures), des réservoirs de carburant, etc.

Consultez le [Guide de bonnes pratiques pour les centres de démantèlement de véhicules hors d'usage \(VHU\)](#) pour obtenir plus d'informations sur les MRND.

1.9 Modalités et calendrier de réalisation de l'activité

1.9.1 Indiquez dans le tableau ci-dessous les dates de début et de fin des différentes étapes de réalisation des travaux si cela est applicable (art. 17 al. 1 (2) REAFIE). Par exemple :

- construction de bâtiments;
- exploitation de l'activité;
- si connue, la date de fin de l'exploitation de l'activité;
- s'il y a lieu, la date de restauration complète.

Étapes de réalisation des travaux	Date de début	Date de fin	Durée

1.9.2 Indiquez dans le tableau ci-dessous l'horaire d'exploitation de l'installation et le nombre de quarts de travail, pour chaque journée de travail (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Horaire	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Heure de début							
Heure de fin							
Nombre de quarts de travail							

1.9.3 Fournissez les informations suivantes sur les modalités de réalisation de l'activité (art. 17 al. 1 (1) REAFIE) :

- nombre de semaines d'exploitation par année : _____
- période de pointe de production (le cas échéant) : _____
- période d'arrêt de production (le cas échéant) : _____
- nombre maximal d'employés : _____
- nombre d'employés affectés à la production : _____
- autres employés (bureau, entretien, etc.) : _____

2. Suivis et registre

2.1 Suivi des eaux

2.1.1 Décrivez les aménagements mis en place afin d'éviter que les eaux de ruissellement atteignent les aires de travail et d'entreposage des VHU⁴ (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Nous vous recommandons de joindre un plan à la description.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 500)

- 2.1.2 Indiquez le mode de gestion des eaux qui seront en contact avec vos activités (entreposage, démantèlement, nettoyage, pressage, etc.) et de toutes autres eaux contaminées, notamment celles provenant du nettoyage des aires de démantèlement ou ayant été contaminées à la suite d'un déversement (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

Notez que les eaux potentiellement contaminées doivent être récupérées et analysées avant d'être rejetées. Lorsque la concentration de contaminants² dans les eaux est susceptible d'avoir un impact négatif sur l'environnement³, les eaux doivent être gérées soit à l'aide d'un système de traitement autorisé ou entreposées dans des structures aménagées pour contenir les eaux contaminées avant leur pompage par une firme spécialisée.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 500)

- 2.1.3 Les eaux générées par l'installation sont-elles traitées (ex. : séparateur d'huile) (art. 22 al. 1 (3) LQE)?

Oui Non

*Si vous avez répondu Oui, fournissez les informations sur le traitement des eaux usées dans le formulaire d'activité **Appareil et équipement de traitement des eaux usées ou contaminées.***

- 2.1.4 Décrivez le suivi des eaux qui sera réalisé en précisant les points d'échantillonnages, les paramètres analysés, la fréquence et les indicateurs de suivis (art. 17 al. 1 (1) et art. 18 REAFIE).

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 500)

- 2.1.5 Précisez les normes de rejet que les eaux doivent respecter avant leur rejet dans l'environnement³ ou dans le réseau d'égout municipal (art. 17 al. 1 (1) et art. 18 REAFIE).

Consultez la section 4.1.1 du [Guide de bonnes pratiques pour les centres de démantèlement de véhicules hors d'usage \(VHU\)](#).

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 500)

2.2 Registres et plan de mesure d'urgence

- 2.2.1 Décrivez les registres qui seront tenus ainsi que la période pendant laquelle ils seront conservés (art. 17 al. 1 (1) et art. 18 REAFIE).

Exemples : registre des opérations, de disposition des liquides résiduels, de disposition des matières résiduelles⁶ dangereuses, etc.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 500)

- 2.2.2 Des pneus hors d'usages sont-ils entreposés dans votre installation (art. 246 (4) REAFIE)?

Oui Non

Si vous avez répondu Non, passez à la question 2.2.4.

- 2.2.3 Fournissez un plan de prévention d'incendie et de mesures d'urgence comprenant les renseignements et documents prévus à l'article 2 du *Règlement sur l'entreposage des pneus hors d'usage* (chapitre Q-2, r. 20) (art. 246 (4) REAFIE).

Document : _____ Section : _____

2.2.4 Un programme de prévention des incendies et de mesures d'urgence a-t-il été mis au point pour l'ensemble de l'installation (art. 17 al. 1 (1) et art. 18 REAFIE)?

Oui Non

Si vous avez répondu Oui, passez à la section 3.

2.2.5 Justifiez l'absence de programme de prévention des incendies et de mesures d'urgence (art. 17 al. 1 (1) et art. 18 REAFIE).

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 500)

3. Localisation des activités

3.1 Localisation et données géospatiales

3.1.1 En plus des éléments et des données géospatiales demandés dans le formulaire général *Description du projet* relativement à la localisation, fournissez la localisation et les données géospatiales des éléments suivants (art. 17 al. 2 et art. 251(1) REAFIE) :

Site d'exploitation :

- les zones d'intervention, incluant notamment;
 - les bâtiments et les équipements,
 - les aires de réception, d'entreposage, de démantèlement, de pressage, etc.
- les équipements fixes incluant l'appareil pour la pesée (s'il y a lieu);
- les points de rejet et d'échantillonnage;
- les fossés.

Dans un rayon de 1 km de l'installation de valorisation :

- les installations de prélèvements d'eau;
- les récepteurs sensibles (ex. : bruit, poussières, odeurs, etc.);
- la topographie générale du terrain dans un rayon de 500 m (optionnel);
- les milieux humides⁸ et hydriques⁹;
- les habitats particuliers;
- les aires de protection d'un site de prélèvement d'eau;
- tout autre élément pertinent.

Le ministère exige les données géospatiales et un plan de localisation du site afin de pouvoir visualiser de façon précise l'emplacement des diverses activités d'un projet

Plan(s) de localisation

Document :	Section :

Données géospatiales (SHP, KML, GPX ou GeoJSON)	
Fichier :	Description :

*En l'absence de données géospatiales, fournissez les coordonnées géographiques des éléments cités dans un fichier séparé (Word ou Excel).

Document : _____ Section : _____

3.1.2 Un amas de matières entreposées générées par une installation de pressage et de déchiquetage est-il présent sur le site?

Oui Non

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.

3.1.3 Fournissez un plan indiquant les coupes longitudinales et transversales de l'amas de matières entreposées générées par une installation de pressage et de déchiquetage et montrant son profil maximal (art. 251(3) REAFIE).

Document : _____ Section : _____

4. Impacts sur l'environnement

Conformément à l'article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d'informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités de votre projet.

4.1 Formulaires d'impact

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, sélectionnés à partir du formulaire général *Identification des activités et des impacts*.

Les formulaires d'impact permettent de fournir les informations suivantes :

- la nature, la source, la quantité et la concentration de tous les contaminants² susceptibles d'être rejetés dans l'environnement³, incluant les risques de rejets accidentels;
- une description des impacts anticipés;
- une description des mesures d'atténuation proposées, incluant celles relatives à la remise en état;
- une description des mesures de suivi, d'entretien, de surveillance et de contrôle proposées, incluant la description des équipements, des appareils, des puits d'observation, des points de mesure ou d'échantillonnage et de toute autre installation nécessaire à cette fin.

Les exemples et les précisions indiqués dans les tableaux suivants ne sont pas exhaustifs. Il s'agit d'exemples pour vous aider à remplir les formulaires d'impact.

4.1.1 *Rejets d'un effluent (eau)*

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact *Rejets d'un effluent (eau)* :

- les exutoires des fossés;
- les rejets des systèmes de traitement des eaux;
- les autres rejets.

Notez que le [Guide de bonnes pratiques pour les centres de démantèlement de véhicules hors d'usage \(VHU\) disponible sur le site Internet du MELCC](#) peut vous aider à élaborer un programme de suivi et d'autosurveillance des effluents rejetés à l'environnement³.

4.1.2 *Rejets atmosphériques*

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact *Rejets atmosphériques*:

- activités comprenant l'émission diffuse de particules, de gaz (ex.: cheminée), mais aussi d'odeurs.

Les mesures de mitigation prévues pour diminuer les émissions de contaminants² dans l'atmosphère¹⁰ ainsi que les odeurs doivent être décrites dans ce formulaire.

Notez que le RAA, le REAFIE et certains règlements sectoriels apportent également des conditions additionnelles concernant les études de modélisation et les exigences de rejet des émissions atmosphériques.

4.1.3 *Eaux de surface, eaux souterraines et sols*

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact *Eaux de surfaces, eaux souterraines et sols* :

- déversements accidentels d'hydrocarbures;
- déneigement des chemins d'accès;
- entreposage de sols contaminés, lixiviation des matériaux;
- émissions de matières en suspensions dans un cours d'eau;
- excavation et disposition de sols;
- entreposage des matières résiduelles⁶;
- entreposage de matières dangereuses⁵ résiduelles, etc.

4.1.4 *Bruit*

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact *Bruit* :

- l'ensemble des activités de manutention des VHU : la réception, le pressage, la circulation, le démantèlement, etc.

Consultez la section 8.4 du [Guide de bonnes pratiques pour les centres de démantèlement de véhicules hors d'usage \(VHU\)](#) pour obtenir le détail des activités susceptibles de générer du bruit.

4.1.5 *Autres impacts*

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire d'impact *Autres impacts* :

- activités susceptibles de perturber la faune et la flore;
- activités susceptibles d'émettre des vibrations;
- activités susceptibles d'entraîner de la pollution lumineuse;
- etc.

5. Informations complémentaires sur le projet

Selon les activités de votre projet, des informations complémentaires pourraient être nécessaires afin d'analyser votre demande. Ces informations doivent être déclarées dans des formulaires distincts, sélectionnés à partir du formulaire général *Identification des activités et des impacts*.

Les exemples et les précisions indiqués dans les tableaux suivants ne sont pas exhaustifs. Il s'agit d'exemples pour vous aider à remplir les formulaires complémentaires.

5.1 *Programme de contrôle des eaux souterraines*

Ce formulaire vise les activités industrielles ou commerciales concernées par l'article 22 du REAFIE ou toute autre activité exigeant qu'un programme de contrôle des eaux souterraines soit fourni avec la demande d'autorisation (art. 18 REAFIE).

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire complémentaire *Programme de contrôle des eaux souterraines* :

- activités d'entreposage des résidus de déchetage de métaux (art. 251(4) REAFIE).

5.2 *Matières dangereuses résiduelles*

Ce formulaire vise les activités générant des matières dangereuses⁵ résiduelles (MDR) dans le cadre de l'exploitation. Il doit s'agir d'une activité autre que celles visées au 5^e paragraphe du premier alinéa de l'article 22 de la LQE.

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire complémentaire *Matières dangereuses résiduelles* :

Lors de la vidange du VHU⁴, les matières suivantes sont produites :

- carburants (essence et diesel);
- huiles lubrifiantes et huiles hydrauliques (ex. : les huiles à transmission automatique, à moteur, hydrauliques à frein, hydrauliques pour la suspension, hydrauliques pour l'embrayage manuel, à différentiel, de servodirection).
- antigel;
- lave-glace;
- accumulateurs au plomb;
- filtres à l'huile;
- composantes du VHU⁴ renfermant du mercure;
- réfrigérants des systèmes d'air climatisé;
- composantes électroniques (radio, GPS, ordinateur de bord, DVD, vidéo, etc.);
- coussins gonflables non déployés.

Les recycleurs de VHU⁴ peuvent également générer les MDR suivantes lors du traitement des pièces ou de la carrosserie ou lors de la récupération de MDR sur les planchers :

- solvants usés;
- absorbants contaminés;
- résidus de jet de sable;
- boues accumulées dans les unités de traitement des eaux huileuses.

Consultez le [Guide de bonnes pratiques pour les centres de démantèlement de véhicules hors d'usage \(VHU\)](#) pour obtenir plus d'informations sur les normes d'entreposage s'appliquant aux MDR produites par ce secteur d'activité ainsi que les caractéristiques et les particularités de gestion de chacune de ces MDR afin de respecter les exigences du *Règlement sur les matières dangereuses*.

5.3 Historique du terrain

Si le terrain a fait l'objet d'une caractérisation, d'une réhabilitation, a soutenu une activité industrielle ou commerciale ou est susceptible d'être contaminé, remplissez le formulaire complémentaire *Historique du terrain*.

Exemples de situations nécessitant la soumission du formulaire complémentaire *Historique du terrain* :

- catégories d'activités industrielles et commerciales énumérées à l'annexe III du RPRT pour l'application des articles 31.51 (cessation), 31.52 (terrain contaminé et avis de migration) et 31.53 (changement d'usage), dont les activités suivantes :
 - SCIAN 41532 – Grossistes-distributeurs de pièces et d'accessoires d'occasion pour de véhicules automobiles;
 - SCIAN 41511 – Grossistes-distributeurs de métaux recyclables.

Si une caractérisation de l'état initial des sols a été réalisée, cette dernière peut être jointe à la section *Informations complémentaires* du présent formulaire ou au formulaire complémentaire *Historique du terrain*. Ce type de caractérisation peut être réalisé afin de connaître la teneur de fond naturel de certains éléments (ex. : arsenic, cadmium) et permet d'établir la qualité des sols avant la réalisation d'une activité industrielle susceptible de l'affecter par le rejet de contaminants² ou de matières dans l'environnement³ (art. 18 REAFIE). Cela pourrait influencer les critères à atteindre lors de la réhabilitation. Le [Guide de caractérisation physicochimique de l'état initial des sols avant l'implantation d'un projet industriel](#) peut être consulté à cet effet.

5.4 Autres informations

5.4.1 Fournissez tout autre renseignement ou joignez tout autre document permettant de compléter votre demande.

Exemples :

- fiches signalétiques;
- étude de caractérisation des sols et des eaux;
- études antérieures.

Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.

(Nbre de caractères = 1000)

6. Services de professionnels ou d'autres personnes compétentes

6.1 Les services d'un professionnel¹¹ ou d'une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1(3) REAFIE)?

Oui Non

6.2 Joignez une [Déclaration du professionnel ou autre personne compétente](#) pour chaque professionnel¹¹ ou personne compétente concernée (art. 16 al. 1 (3) REAFIE)

Document : _____ Section : _____

7. Lexique

¹ **plans et devis** : documents d'ingénierie signés et scellés par un ingénieur (art. 3 REAFIE).

² **contaminant** : une matière solide, liquide ou gazeuse, un micro-organisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l'un ou l'autre susceptible d'altérer de quelque manière la qualité de l'environnement⁶ (art. 1 LQE).

³ **environnement** : l'eau, l'atmosphère¹⁰ et le sol ou toute combinaison de l'un ou l'autre ou, d'une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques (art. 1 LQE).

⁴ **Véhicule hors d'usage (VHU)** : véhicule hors d'usage, incluant notamment une automobile, un camion, un autobus, une roulotte motorisée, une motoneige et un véhicule tout terrain (*Guide de bonnes pratiques pour la gestion des véhicules hors d'usage*)

⁵ **matière dangereuse** : toute matière qui, en raison de ses propriétés, présente un danger pour la santé ou l'environnement³ et qui est, au sens des règlements pris en application de la présente loi, explosive, gazeuse, inflammable, toxique, radioactive, corrosive, comburante ou lixiviable, ainsi que toute matière ou tout objet assimilé à une matière dangereuse selon les règlements (LQE art. 1).

⁶ **matière résiduelle** : tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon (art. 1 LQE).

⁷ **étude hydrogéologique** : étude signée par un ingénieur ou un géologue décrivant, pour un territoire donné, la distribution, la composition et le comportement de l'eau souterraine ainsi que ses interactions avec les formations géologiques, les eaux de surface et les activités anthropiques (art. 3 REAFIE).

⁸ **milieu humide** : milieu répondant aux critères prévus à l'article 46.0.2 de la Loi, caractérisé notamment par des sols hydromorphes ou une végétation dominée par des espèces hygrophiles, tels un étang, un marais, un marécage ou une tourbière ([Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional](#)).

⁹ **milieu hydrique** : milieu se caractérisant notamment par la présence d'eau de façon permanente ou temporaire, laquelle peut occuper un lit et dont l'état peut être stagnant ou en mouvement, tels un lac ou un cours d'eau et incluant leurs rives, leur littoral et leurs plaines inondables.

¹⁰ **atmosphère** : l'air ambiant qui entoure la terre à l'exclusion de l'air qui se trouve à l'intérieur d'une construction ou d'un espace souterrain (art. 1 LQE).

¹¹ **professionnel** : un professionnel au sens de l'article 1 du [Code des professions](#) (chapitre C-26) est assimilé à un professionnel ou toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité exercée par un professionnel appartenant à cet ordre (art. 3 REAFIE).

8. Modèles de tableau

Cette section présente les modèles de tableau à reproduire. Utilisez celui qui correspond à la question.

Modèle 1 – Question 1.3.1 : Description des aires liées à la réception et à l'entreposage des VHU

Indentification de l'aire	Localisation	Superficie (m ²)	Capacité maximale	Description des matières entreposées	Description de l'aménagement de l'aire	Mode d'entreposage	Durée maximale d'entreposage
Ex. : aire de réception, aire d'entreposage avant démantèlement, etc.	Tel qu'indiqué sur les plans		En nombre de véhicules	Précisez l'état des véhicules admis sur l'aire (ex : carcasses vidangées, démantelées sur un autre site avant réception, etc.)	Précisez le type de surfaces, les matériaux, présence d'un toit, étanchéité des surfaces, pente, etc.	En pile, en paquet, en vrac, en îlots; indiquez la distance entre les îlots et s'il y a lieu les moyens utilisés pour que les carcasses de VHU ⁴ soient dégagées du sol, etc.	
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.3.1.</i>							

Modèle 2 – Question 1.4.2 : Description des résidus liquides

Indentification des résidus liquides	Quantité maximale entreposée en tout temps	Mode d'entreposage	Description du mode d'entreposage	Localisation du lieu d'entreposage	Description du lieu d'entreposage	Durée maximale d'entreposage	Mode de disposition
Ex. : huile à moteur, essence, lave-glace, antigel, réfrigérants, etc.		Réservoir, contenant, citerne, etc.	Type de contenants, volumes, etc.	Tel qu'indiqué sur les plans	Précisez le type de surfaces, les matériaux, la présence d'un toit, l'étanchéité des surfaces, les bassins de rétentions, etc.		
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.4.2.</i>							

Modèle 3 – Question 1.5.2 : Description des aires liées aux activités de démantèlement

Indentification de l'aire	Localisation	Superficie (m ²)	Capacité maximale (s'il y a lieu)	Description des matières entreposées	Description de l'aménagement de l'aire	Mode d'entreposage	Durée maximale d'entreposage
Ex. : aires de démantèlement, d'entreposage après démantèlement, de lavage des pièces, d'entreposages des pièces récupérées, etc.	Tel qu'indiqué sur les plans		En nombre de véhicules	Précisez les types de véhicules admis sur l'aire et s'ils sont vidangés ou les types de pièces et si elles sont nettoyées, etc.	Précisez le type de surfaces, les matériaux, présence d'un toit, étanchéité des surfaces, pente, etc.	En pile, en paquet, en vrac, en îlots (indiquez la distance entre les îlots), etc.	
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.5.2.</i>							

Modèle 4 – Question 1.6.4 : Description des aires liées aux activités de pressage

Indentification de l'aire	Localisation	Superficie (m ²)	Capacité maximale (s'il y a lieu)	Description des matières entreposées	Description de l'aménagement	Mode d'entreposage	Durée maximale d'entreposage
Ex. : aires de pressage, d'entreposage de véhicules pressés, etc.	Tel qu'indiqué sur les plans		En nombre de véhicules	Précisez l'état des véhicules admis sur l'aire (ex : carcasses vidangées, démantelées, pressées, etc.) ou les types de pièces et si elles sont nettoyées, etc.	Précisez le type de surfaces, les matériaux, présence d'un toit, étanchéité des surfaces, pente, etc.	En pile, en paquet, en vrac, en îlots (indiquez la distance entre les îlots), etc.	
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.6.4.</i>							

Modèle 5 – Question 1.7.3 : Description des aires liées aux activités de déchetage des métaux

Indentification de l'aire	Localisation	Superficie (m ²)	Capacité maximale (s'il y a lieu)	Description de l'aménagement	Mode d'entreposage	Durée maximale d'entreposage
Ex. : aires de déchetage, d'entreposage des métaux, d'entreposage des « fluff », etc.	Tel qu'indiqué sur les plans		En nombre de véhicules	Précisez le type de surfaces, les matériaux, présence d'un toit, étanchéité des surfaces, pente, etc.	En pile, en paquet, en vrac, en îlots (indiquez la distance entre les îlots), etc.	
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.7.3.</i>						